LES ANNALES DE LA NOVVELLE FRANCE, DE L'AN CIOIOCXI.

(*Suite.*)

Ce luy aussy fut nostre premier né, sur lequel nous avons pu dire ce que Ioseph prononça sur le sien, que Dieu nous avoit faict oublier tous nos travaux passés et la maison de nostre Père. Mais à propos de ce que les Sauvages abandonnent leurs malades, vne autre occasion de semblablement exercer la charité chrestienne envers ces delaissés, a eu son issuë plus joyeuse, et profitable pour détromper ces nations. Cette occasion fut telle.

Le second fils du grand sagamo Membertou, de qui nous parlerons tantost, appelé *Actodin*, jà chrestien et marrié, estoit tombé en vne griefve maladie. Monsieur de Potrincourt, s'en allant en France, l'avoit visité, et, comme il est bon seigneur, l'avoit invité de se faire porter en l'habitation, pour y estre medicamenté. Je m'attendois à cela, qu'on le nous apporteroit; mais on n'en faisoit rien. Ce voyant, pour ne laisser cette ame en danger, je m'y en allay de là à quelques jours (car il estoit à 5. lieuës de l'habitation). Mais je trouvay mon malade en vn bel estat. On estoit sur le poinct de faire tabagie ou convive solemnel sur son dernier adieu. Trois ou quatre vastes chaudieres bouilloyent sur le feu. Il avoit sa belle robe soubs soy (car c'estoit en esté), et se preparoit à sa harangue funebre. La harangue devoit finir en l'adieu et comploration commune de tous. L'adieu et le deuil se clost par l'occision des chiens à ce que le mourant ayt des avant-coureurs en l'autre monde. L'occision des chiens est accostée de la tabagie et de ce qui suyt la tabagie, du chant et des danses. Aprés cela, il n'est plus loysible au malade de manger ou demander aucun secours, ains se doibt jà tenir pour vn des manes ou citoyens de l'autre vie. Je trouvay donc mon hoste en tel estat.

I'invectivay contre cette façon de faire, plus de geste que de langue; car pour la langue, mes interpretes ne disoyent pas la dixiesme partie de ce que je voulois. Neantmoins le vieil Membertou, pere du malade, conceut assés l'affaire, et me promit qu'on s'arresteroit à tout ce que j'en dirois. Ie luy dis donc que pour l'adieu et deuil moderé, et encores pour la tabagie, cela se pourroit tolerer; mais que le carnage des chiens, et les chants et danses sur vn trespassant, et beaucoup moins l'abandonnement d'iceluy, ne me playsoyent point; que plus tost, selon qu'ils avoyent promis à Monsieur de Potrincourt, ils l'envoyassent en l'habitation; qu'à l'ayde de Dieu, il pourroit bien encore guerir. Il me donnerent parolle d'ainsy faire le tout; ce neantmoins, le languissant ne nous fut apporté que deux jours aprés.

Il prenoit des symptomes si mortels, que souvent nous n'attendions sinon qu'il nous demeurast entre les mains. En effet vn soir, sa femme et enfans l'abandonnerent entierement, et s'en allerent cabaner ailleurs, pensant que c'en estoit vuidé. Si (11) pleut-il à Dieu tromper heureusement leur desespoir; car, de là à peu de jours, il fut plein de santé, et l'est encore aujourd'huy (à Dieu en soit la gloire); ce que M. Hébert, (12) Parisien et maistre en Pharmacie assés cognu, qui solicitoit ledit malade, m'a souvent asseuré estre vn vray miracle. De moy, je ne sçay qu'en dire, d'autant que je ne veux affirmer ny le si ny le non en ce dont je n'ay évidence. Cela scay-je, que nous mismes sur le dit languissant vn os des precieuses reliques du glorieux Sainct Laurens, archevesque de Dublin en Hibernie, que M. de la Place, digne ablé d'Eu, et Messieurs les Prieur et Chapitre de laditte abbaye d'Eu nous donnerent de leur grace pour convoyer nostre voyage en ces quartiers. Nous doncques mismes sur le malade de ces sainctes reliques, faisant vœu pour luy, et depuis il emmeilleura.

Par cet exemple, Membertou, le pere du guery, comme j'ay dict cy devant, fut fort confirmé en la foy, et à cette cause sentant le mal dont depuis il est decedé, voulut aussy tost estre apporté icy; et quoyque nostre cabane soit tant estroitte que trois personnes estant dedans, à peine s'y peuvent-elles remuer, neantmoins si (13) demanda-t-il de grande confiance qu'il avoit en nous, d'estre logé dans l'vn de nos deux licts; ce qu'il fut pour 6. jours. Mais aprés, sa femme, fille et brue estans venues, il cogneut bien de luy mesme qu'il falloit tramarcher; ce qu'il fit, s'excusant fort, et nous demandant pardon du continuel travail qu'il nous avoit donné jour et nuict en son service. Certes le changement de lieu et traittement ne luy allegea pas son mal. Par ainsy, le voyant sur son declin, je le confessay au mieux que je pus, et luy aprés (c'est tout leur testament) fit sa harangue. Or en sa harangue, entre autre choses il dict sa volonté estre d'avoir sepulture avec ses femmes et enfans, ez-anciens monumens de sa maison.

Ie me monstray fort mal content de cecy, craingnant que les Françoys et Sauvages ne prinssent de la suspicion qu'il n'estoit mort gueres bon Chrestien. Mais on m'opposa que telle promesse luy avoit esté faicte avant qu'il fust baptisé; et qu'autrement si on l'enterroit en nostre cimetière, ses enfans et amis ne nous viendroyent jamais plus veoir, puisque c'est la façon de cette nation d'abhorrer toute memoire de la mort et des morts.

Je disputay contre, et avec moy M. de Biancourt (car c'est quasi mon vnique truchement), neanmoins en vain; le mourant demeuroit resolu. Le soir assez tard, nous luy donnasmes l'extreme onction, puisque autrement il y estoit assez preparé. Voyez l'efficace du sacrement: le lendemain matin, il mande M. de Biancourt et moy, et de nouveau il recommence sa harangue. Par icelle il declaroit avoir de soy mesme changé de volonté; qu'il entendoit d'estre inhumé avec nous, commandant à ses enfans de ne point pour cela fuyr le lieu comme infideles, ains d'autant plus le frequenter comme chrestiens, à celle fin d'y prier pour son ame et pleurer ses pechez. Il recommanda aussi la paix avec M. de Potrincourt et son fils; que de luy, il avait toujours aymé les Francoys, et avoit souvent empesché plusieurs conspirations contre eux. De là à peu d'heures il mourut entre mes mains fort chrestiennement.

C'a esté le plus grand, renommé et redouté sauvage qui ayt esté de memoire d'homme: de riche taille, et plus hault et membru que n'est l'ordinaire des autres, barbu comme vn françoys, estant ainsy que quasi pas vn des autres (14) n'a du poil au menton; discret et grave, ressentant bien son homme de commandement. Dieu luy gravoit en l'ame vne apprehension plus grande du Christianisme, que n'estoit ce qu'il en avoit pu ouyr, et m'a souvent dict en son sauvageois: " Apprend vistement nostre langue, car aussy tost que tu la sçauras et m'auras bien enseigné, je veux estre prescheur comme toy". Avant mesme sa conversion, il n'a jamais voulu avoir plus d'vne femme vivante; ce qu'est esmerveillable, d'autant que les grands sagamos de ce païs entretiennent vn nombreux serail, non plus pour luxure, que pour ambition, gloire et necessité: pour ambition, à celle fin d'avoir plusieurs enfans, en quoy gist leur puissance; pour gloire et necessité, d'autant qu'ils n'ont autres artisans, agens, serviteurs, pourvoyeurs ou esclaves que les femmes; elles soustiennent tout le faix et fatigue de la vie.

(*A continuer.*)

(11) Cependant.

(12) Louis Hédert, qui plus tard vient s'établir à Québec.

(13) Ce mot est ici surabondant, il équivaut lui-même à *néanmoins*, *encore*.

(14) Tandis que presque aucun des autres sauvages.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*.

AGENTS.

A Sainte-Thérèse . . . . . M. A. Thérien.
A Notre Dame de Levy. . . M. E. Clément.
A la Petite-Salle . . . . M. W. Couture.
Chez les Externes . MM. { P. Doherty. Chs. Baillargeon.

GEORGES ROY, Gérant